

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 mars 2013 Mairie de St-Andéol de Clerguemort – 17h00

PRESENTS : **Camille Lecat, Hervé Pellecuer, Pierre-Philippe Schaeffer, Daniel Mathieu, Pierrette Coudert, Céline Mathieu (en cours de séance)**

ABSENTS : **Stéphane Clarisse**

Secrétaire de séance : **Pierrette Coudert**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2012 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

➤ Bilan des travaux d'enfouissement réalisés par ErDF : l'ensemble des travaux s'est déroulé de façon très positive (pas de gros dégâts, restauration de la voie communale, bonne organisation et coordination). M le maire remercie l'équipe municipale qui s'est fortement investie ainsi que Thomas Brasseur qui a réalisé des prestations à la demande.

Le nouveau réseau électrique sera mis en fonction début mai et la dépose des poteaux sera réalisée pour la fin mai.

Des vannes régulant une future adduction d'eau et divers tuyaux ont été enterrés lors des travaux pour des projets ultérieurs.

L'enfouissement de la basse tension est prévu en plusieurs points.

➤ Heures complémentaires des agents année 2012 : suite aux précédents travaux et durant l'année 2012, les employés communaux ont effectué des heures complémentaires : Eric Tamisier : 110.92 heures, Roland Madec : 80.86 heures, Stéfan Guillaume 49.29 heures.

Le coût total est évalué à 2500 € budgétisé sur 2013.

Le conseil donne son accord.

➤ Complémentaire santé des agents : barème de participation forfaitaire mensuelle : le comité technique paritaire du 20 février 2013 a émis un avis favorable à la demande de la commune pour participer forfaitairement à la protection santé (mutuelle) des agents titulaires et non titulaires.

La procédure retenue est celle de la labellisation ; M le maire propose un montant unitaire de participation à 15 € / mois avec modulation du montant selon la situation familiale des agents (7€ par enfant/ mois).

Le coût total maximum pour une année est chiffré à 400/500€.

Le conseil donne son accord.

➤ Le contrat de la secrétaire de mairie, Sandra Laurain, est renouvelé pour 3 ans.

➤ Chantier international jeunes à l'Espinassac avec la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère et les ABPS : participation financière communale : projet porté par la communauté de communes – 12 jeunes pendant 15 jours de travail effectif – pour des travaux de nettoyage des ruines (partie com com) et de réfection de murs (partie mairie) à l'Espinassac.

Les frais du chantier international jeunes sont de 10 500€.

Le Conseil municipal donne son accord pour une participation communale de 5275 € soit 50% des frais du chantier (en opération d'investissement) que la commune reversera à la communauté de communes.

Une partie du PED sera affectée au coût du chantier.

Le chantier sera ouvert au public souhaitant participer.

➤ Divers travaux à l'Espinas : la communauté de communes Cévennes Mont Lozère a déposé un PC pour la réalisation d'un hangar pour formation ABPS. Une tranchée sur 200 m doit être réalisée afin d'alimenter le hangar en eau + électricité. Plusieurs devis ont été demandés.

Le conseil donne son accord pour rectifier la délibération du 1^{er} déc 12 portant sur la demande de construction d'un hangar en dehors des P.A.U : la parcelle concernée est la A 521 et non la A 522.

Un devis pour une étude complémentaire hydrogéologique pour l'assainissement par phyto-épuration a été demandé au BE BEMEA.

Des compteurs vont être prochainement installés ; une participation de 400€ sera demandée au pétitionnaire (Bistrot –ABPS).

Des animations sont proposées dans le cadre du festival nature : greffe de châtaignier, rencontre-débat autour de la pierre, ateliers pierres sèches grand public)

➤ Réalisation d'un panneau d'interprétation au Pont de Chaldecoste : présentation du devis de SHISTO à 525€ ; le conseil donne son accord.

D'autres panneaux pourraient être envisagés pour promouvoir le patrimoine et l'histoire de la commune.

➤ Adhésion de la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère au syndicat intersyndical du Mont Lozère à la place du SIVOM des sources du Tarn : le conseil donne son accord.

➤ Candidature de la Chambre d'Agriculture de la Lozère dans le cadre de la consultation sur les Organismes Uniques départementaux de gestion des prélèvements d'eau : le conseil délibère positivement en appui de cette candidature.

➤ Tableau de classement unique des voies communales : Le maire fait part du tableau établi par la DDT sur lequel s'était précédemment prononcé le conseil avec enquête publique ultérieure.

Modifications apportées par le conseil :

- portion Herm – Loubreyrou sortirait du tableau des voies communale au profit de la portion Chabannes – Polycarpe qui serait inclus dans le tableau.

- ajout de la voie de l'Espinas sur 300/400 m sous réserve de régularisations foncières.

➤ Programme voirie 2013

Réfection de chaussée en béton bitumineux sur 500 ml entre les hameaux des Estrèches et de Lamarnet

Plan de financement	HT / TTC
Coût des travaux	21 987 € HT / 26 297.29 € TTC
Subvention CG 48 = 50% HT	10 993.50 €
Part communale	15 303.79 €

Voirie du hameau de l'Espinass : nivellement de plateforme et apport de graves 0/20, compactage

Plan de financement	HT / TTC
Coût des travaux	3 585.50 € HT / 4 288.26 € TTC
Subvention CG 48 = 50% HT	1792.75 €
Part communale	2 495.51 €

Le conseil autorise M le Maire à signer les deux devis afin de les incorporer dans le marché cantonal de voirie 2013 organisé par le groupement de commande du SDEE.

➤ Demands de subvention d'associations : lecture est faite de l'ensemble des demandes. Le conseil délibère positivement sur le principe. Le paiement n'aura lieu qu'à réception des dossiers complets.

➤ Préparation du BP 2013 : groupe de travail : réunion de préparation le 20 mars à 9h30.

La séance est levée à 20h05.

PROCHAIN CONSEIL LE 06 avril 2013.